

# CENTRE HOSPITALIER VICTOR JOUSSELIN DE DREUX DIRECTION GENERALE

### **DECISION n°2018-250**

## PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE PERMANENTE D'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE DU CENTRE HOSPITALIER DE DREUX

Vu le Code de la Santé Publique, notamment son article L. 6143-3-1,

Vu l'arrêté n° 2018-OS-0012 de la directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire portant placement sous administration provisoire du Centre Hospitalier Victor Jousselin de Dreux à compter du 26 mars 2018,

Vu la décision du 23 mars 2018 désignant les administrateurs provisoires du Centre Hospitalier Victor Jousselin de Dreux,

#### **DECIDE**

#### Article 1:

Pendant la période de l'administration provisoire, en cas d'empêchement ou d'indisponibilité de Monsieur Bernard NUYTTEN, administrateur provisoire exerçant les attributions de directeur, celles-ci sont assurées par Monsieur Christian DELAVAQUERIE.

#### Article 2:

La présente décision sera notifiée à l'intéressé, communiquée au conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Dreux, transmise au comptable de l'établissement et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et Loir.

#### Article 3:

La présente décision entre en vigueur le 27 mars 2018.

**Christian DELAVAQUERIE** 

**Bernard NUYTTEN** 

Administrateur provisoire

Administrateur provisoire

#### Copies:

- M. Bernard NUYTTEN
- M. Christian DELAVAQUERIE
- La trésorerie, conseil de surveillance, préfecture (recueil des actes administratifs)



